

4. Portes et fenêtres

Conserver le design d'origine des portes et des fenêtres qui contribuent au caractère architectural d'un bâtiment existant et restaurer les éléments qui ont été modifiés. Les autres portes et fenêtres d'un bâtiment neuf ou existant devraient s'intégrer au bâtiment et à la rue.

Le design des portes et des fenêtres contribue de façon importante au caractère d'un bâtiment. Tout d'abord, l'emplacement des ouvertures des portes et des fenêtres dans un mur de maçonnerie influence la composition de la façade toute entière. Deuxièmement, le style même des fenêtres est presque toujours un élément important du design du bâtiment...changez le style et quelque chose cloche, particulièrement dans un ensemble ou sur une rue où toutes les fenêtres sont semblables. En dernier lieu, la grandeur et les proportions d'une fenêtre et de ses carreaux donnent en quelque sorte une échelle humaine à la maison, ce qui disparaît lorsque l'on remplace une fenêtre de design complexe par une grande surface vitrée dans une fenêtre simple.



Ensemble original



Modifications inacceptables à un ensemble

Des modifications inconsidérées au design des portes et des fenêtres peuvent changer le caractère d'un ensemble. Un ensemble peut se composer de bâtiments attachés ou de bâtiments similaires en rangée (voir la définition du livret 1, en page 6).



Les fenêtres à carrelage de surface (SDL) sont des fenêtres qui présentent des appliques sur les deux parois d'un verre isolant afin de recréer l'effet de carreaux individuels. Ces fenêtres comprennent généralement des intercalaires dans le verre entre les meneaux.



4.1 Points de design

Les fenêtres et les portes de bâtiments résidentiels (de même que ceux convertis à d'autres fonctions) doivent être d'échelle et de design résidentiels.

4.1.1 Dimensions

On devrait éviter les très grandes fenêtres, particulièrement dans les secteurs résidentiels.

4.1.2 Utilisation de portes et fenêtres commerciales

Dans les secteurs résidentiels, les murs rideau et les détails de type commercial devraient être évités de même que l'utilisation de couleurs métalliques sur les cadres et les meneaux.

4.1.3 Transparence

Les surfaces des fenêtres devraient être transparentes. Le verre teinté ne peut être utilisé dans les bâtiments résidentiels ou les bâtiments situés dans des zones résidentielles ; le verre miroir est interdit. On devrait éviter l'utilisation de panneaux d'insertion réfléchissants. Les fenêtres ne devraient pas être peintes ou obstruées avec des meubles, des étagères ou des enseignes qui diminuent leur transparence.

4.1.4 Cohérence

Toutes les fenêtres et les portes d'un ensemble architectural qui donne sur la voie publique devraient faire l'objet d'un traitement cohérent. Les fenêtres et les portes devraient être identiques d'un bâtiment à l'autre. Toutes les fenêtres et les portes sur toutes les façades d'un bâtiment détaché devraient faire l'objet d'un traitement cohérent.

4.1.5 Meneaux

Lorsque requis, les fenêtres devraient être subdivisées en carreaux individuels avec des meneaux véritables. Une fenêtre à carrelage de surface (SDL) bien conçue pourrait être acceptable mais les amovibles sont défendus. Si l'on utilise de faux meneaux de plomb, ils devraient être fixés aux deux parois du verre et être de la même largeur, de la même épaisseur et de la même couleur que le plomb traditionnel.

4.1.6 Matériaux pour fenêtres et portes

Les exigences esthétiques pour le remplacement de portes et fenêtres sont plus strictes selon la valeur architecturale du bâtiment. Les fenêtres en PVC ne sont pas acceptables sur des bâtiments de catégorie I* et de catégorie I. Les fenêtres en PVC et les fenêtres en métal ne sont généralement pas acceptables sur des bâtiments de catégorie II.

Le bois des portes et des fenêtres doit être peint ou teint d'une couleur opaque. Les teintures aux tons de bois et semi-transparentes qui laissent paraître le grain du bois ne sont pas acceptables généralement, sauf pour les portes. *Se référer au tableau 4.2.2 pour plus d'information.*

4.2 Portes et fenêtres des bâtiments existants

Conserver le design des portes et des fenêtres qui contribuent au caractère des bâtiments existants ou les remplacer avec des copies identiques.

4.2.1 Conservation des portes et fenêtres existantes

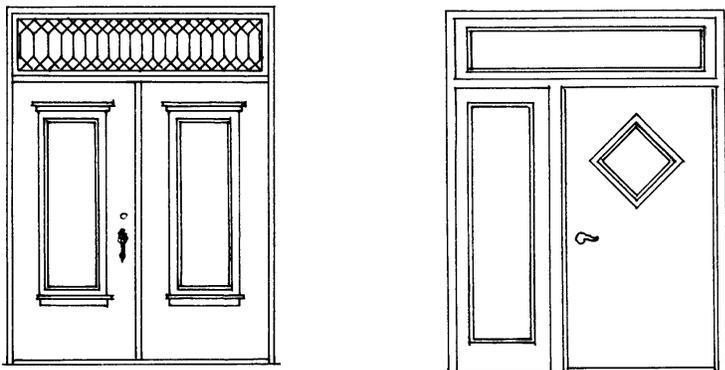
Conserver les portes et fenêtres existantes qui contribuent au caractère des bâtiments en assurant un entretien régulier et en les remplaçant au besoin. Il est particulièrement important de conserver les portes et les fenêtres d'origine qui ont des boiseries décoratives, du vitrail ou du vitrage dans le plomb, du verre bombé et autres exemples de travail distinctif, de même que toutes les fenêtres et portes d'origine des bâtiments de Catégorie I* et I.

Les anciennes portes et fenêtres de bois peuvent être réparées et ainsi continuer de remplir leur fonction mieux que bien des éléments de remplacement. Les éléments pourris peuvent être remplacés et le calfeutrage peut en augmenter l'étanchéité. Même si quelques fenêtres sont irréparables, il est probablement plus économique de les remplacer avec des copies sur mesure en bois que de remplacer toutes les fenêtres.

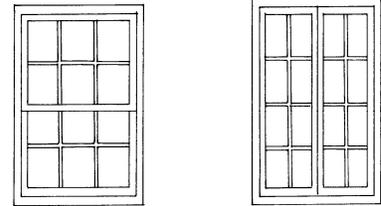
4.2.2 Remplacement des fenêtres et portes représentant des traits distinctifs

Les éléments de remplacement devraient s'insérer exactement dans les ouvertures existantes et ressembler aux fenêtres d'origine quant à leur mode de fonctionnement (à guillotine, à battant), leurs proportions, leurs divisions, leur retrait du mur et les détails du cadre. Les éléments entourant les cadres, l'appui et le linteau devraient être conservés ou remplacés de façon à ressembler aux originaux. Des fenêtres à guillotine qui sont en fait des fenêtres à battante avec un meneau horizontal ne sont pas acceptables. Les fenêtres de style coulissant ne sont pas généralement pas acceptables.

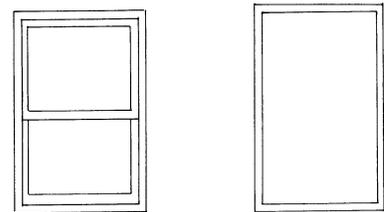
De façon générale, le design des portes d'entrée principale des bâtiments résidentiels de Westmount inclus une fenêtre insérée dans un cadre décoratif et constitue un trait distinctif qui doit être conservé ou remplacé de façon à ressembler à l'original.



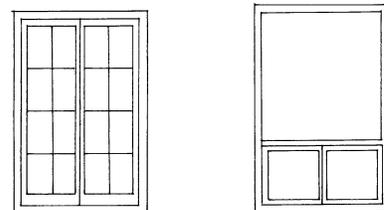
Les portes avant des maisons plus anciennes de Westmount présentent le plus souvent des impostes de verre (gauche). Il n'est pas acceptable de les remplacer par des portes d'un design totalement différent (droite).



1. fenêtres d'origine



2. modèles de remplacement inacceptable



3. modèles de remplacement inacceptable

Ne pas remplacer des fenêtres d'origine par des fenêtres de style inadéquat tel qu'en (2) et (3), puisque ceci modifie les proportions et le caractère. Si une fenêtre doit être remplacée, il est préférable d'en faire une copie exacte.

Tableau 4.2.2 Remplacement des portes et fenêtres

Catégorie	Fenêtres	Portes
Catégorie I* Exceptionnel	<p>On doit conserver et entretenir les fenêtres d'origine. Si l'on ne peut conserver les fenêtres d'origine, elles devront être remplacées par des fenêtres de même matériau, dont les détails et les divisions sont les mêmes.</p> <p>Les fenêtres d'origine en bois doivent être remplacées par des fenêtres de même matériau.</p>	<p>On doit conserver et entretenir les portes d'origine. Les portes d'origine en bois qui font face à la rue ou qui se trouvent sur les façades principales doivent être remplacées par des portes en bois en tout point semblables.</p>
Catégorie I Important	<p>On recommande de conserver et d'entretenir les fenêtres d'origine. On recommande aussi de remplacer les fenêtres en bois par des fenêtres de même matériau.</p> <p>Des fenêtres de haute qualité en bois recouvert de métal peuvent être acceptables pourvu que le profil, les détails et les divisions de la fenêtre de remplacement soient les mêmes.</p>	<p>On doit conserver et entretenir les portes d'origine. Les portes d'origine en bois qui font face à la rue ou qui se trouvent sur les façades principales doivent être remplacées par des portes en bois en tout point semblables.</p>
Catégorie II Intéressant	<p>On recommande de conserver et d'entretenir les fenêtres d'origine. On recommande aussi de remplacer les fenêtres en bois par des fenêtres de même matériau.</p> <p>Des fenêtres de haute qualité en bois recouvert de métal peuvent être acceptables pourvu que le profil, les détails et les divisions de la fenêtre de remplacement soient les mêmes.</p> <p>Des fenêtres en PVC ou autre variations de PVC ou des fenêtres en métal qui sont conformes à l'original en ce qui concerne le profil, les proportions, les détails et la dimension du cadre, du châssis et des meneaux pourraient être considérées.</p>	<p>On doit conserver et entretenir les portes d'origine. Les portes d'origine en bois qui font face à la rue ou qui se trouvent sur les façades principales doivent être remplacées par des portes en bois en tout point semblables.</p> <p>Les portes situées dans d'autres endroits peuvent être remplacées par des portes de bois ou de métal de bonne qualité pourvu que la forme soit la même que celle de la porte d'origine.</p>
Catégorie III Neutre	<p>Les fenêtres de remplacement doivent s'harmoniser au style de la maison.</p>	<p>Les portes peuvent être remplacées par des portes de bois ou de métal de bonne qualité.</p>

4.2.3 Remplacement des portes et fenêtres de moindre importance

Dans les rares cas de fenêtres et portes sans importance (celles ne présentant aucun caractère particulier sur les bâtiments de catégorie III qui ne font pas partie d'un ensemble ou celles des façades arrière de maisons en rangée) , on pourrait modifier le type d'opération ou les divisions en autant que le type de porte ou de fenêtre envisagé est approprié au bâtiment et à la rue.

Le fait que les fenêtres de certains bâtiments d'un ensemble architectural ou d'une rue ont été remplacées de façon inadéquate par le passé ne justifie nullement de nouvelles modifications qui ne tiendraient pas compte des présentes directives.

4.2.4 Portes et fenêtres remplacées

Si l'on avait changé auparavant les portes et fenêtres par des éléments inadéquats, les nouveaux éléments devront respecter les présentes directives.

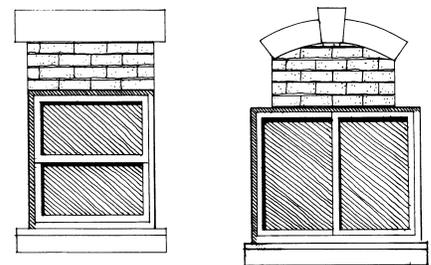
4.2.5 Doubles-fenêtres

Si le bâtiment comportait à l'origine des doubles-fenêtres, les éléments de remplacement devraient ressembler aux fenêtres d'origine par leur style et leur couleur. Si la maison a été conçue à l'origine avec un style de fenêtres et que des contre-fenêtres ont été ajoutées par la suite, les éléments de remplacement devraient ressembler à la fenêtre d'origine. Sont inacceptables les contre-fenêtres ou fenêtres extérieures en aluminium brut dont les divisions ne correspondent pas à celles des fenêtres intérieures.

Autrefois, les contre-fenêtres étaient habituellement retirées en été. Souvent, elles étaient d'un style différent de celui des fenêtres intérieures (contre-fenêtres à battant sur des fenêtres intérieures à guillotine, par exemple) et pouvaient présenter moins de détails que les fenêtres intérieures.

4.2.6 Modifications aux ouvertures des portes et des fenêtres

L'ajout de nouvelles ouvertures dans les murs de maçonnerie pour des portes et des fenêtres de même que la modification ou le retrait d'anciennes ouvertures ne sont généralement pas acceptables sur les façades qui contribuent au caractère des bâtiments de Catégories I et II. On peut considérer les modifications aux ouvertures de portes et de fenêtres existantes ou l'addition de nouvelles sur des façades secondaires, en autant qu'elles respectent les principes de design généraux du bâtiment et que les fenêtres soient du même design que les fenêtres existantes.



Les ouvertures des fenêtres ne doivent pas être modifiées ni murées.

4.3 Ajouts et nouvelles constructions

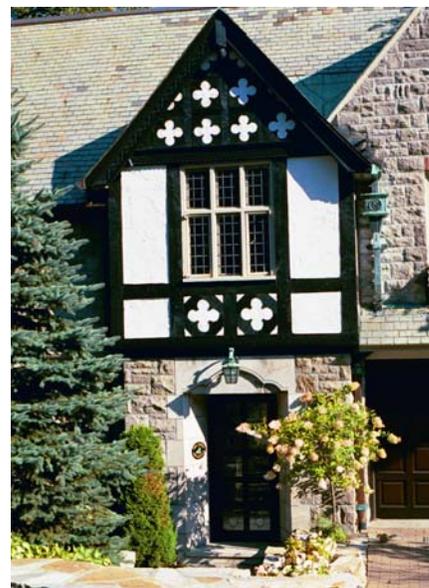
Dans les nouveaux bâtiments, les ajouts et les modifications majeures, les portes et les fenêtres devraient s'intégrer aux bâtiments existants et avoisinants.

4.3.1 Dimensions

Les ouvertures des portes et des fenêtres devraient être de taille et de proportions similaires.

4.3.2 Style

Les fenêtres devraient être de même style que celles du bâtiment existant (dans le cas d'un ajout) et du style prédominant sur la rue ou dans le secteur. Les portes d'entrée avant devraient inclure une fenêtre insérée dans un cadre décoratif.



4.4 Volets et auvents

Les volets devraient être conçus dans le respect du design du bâtiment. Les auvents installés sur des bâtiments résidentiels sont généralement inacceptables à l'exception de certaines installations traditionnelles (i.e. à l'arrière d'un bâtiment pour ombrager un patio).

4.4.1 Volets

Les volets, à claire-voie ou à panneaux, devraient être fonctionnels, en bois et conçus et installés de façon à recouvrir toute la fenêtre une fois fermés.

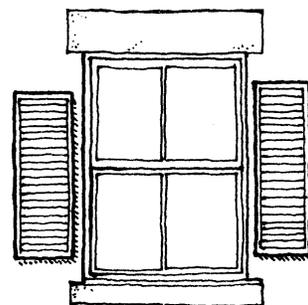
4.4.2 Auvents

Les auvents devraient être en toile et s'inscrire dans les ouvertures des fenêtres et des portes. Les auvents de plastique ou de tôle ne conviennent pas aux bâtiments résidentiels anciens.

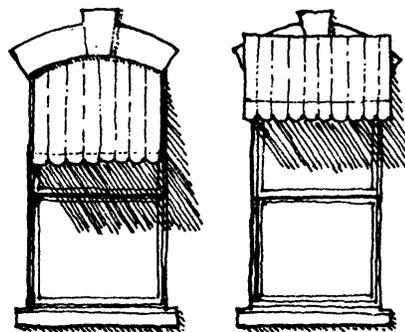
Les auvents sont faits en toile ou d'un matériel semblable, sont rétractables, angulaires ou recourbés et devraient s'inscrire dans l'ouverture de la fenêtre ou de la porte. Un dais est une section fixe du bâtiment fait d'un matériau permanent comme le métal ou le béton et est généralement de forme horizontale.

4.4.3 Rapport aux éléments architecturaux

Volets et auvents devraient rehausser et non pas cacher les éléments architecturaux d'un bâtiment.



Par leurs dimensions et la façon dont elles sont montées, les persiennes doivent bien couvrir les fenêtres lorsqu'elles sont fermées contrairement à cet exemple.



Les auvents devraient s'inscrire dans les ouvertures (gauche) et ne pas masquer les détails architecturaux du bâtiment (droite).

